

# **COMMUNE DE SAINT-CYR (87)**

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE** **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.**

### **I. Le cadre général du compte administratif.**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Saint-Cyr. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier de Rochechouart.

Le compte administratif 2017 a été approuvé le 6 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

### **II. Eléments de contexte et priorités du budget.**

Le budget primitif 2017 a été voté par le conseil municipal le 28 mars 2017. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
  - une baisse de la masse salariale.
  - une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services.
  - une stabilité des subventions aux associations, hormis une aide spéciale pour l'école.
- Des recettes de gestion des services marquées par :
  - une baisse des concours de l'Etat.
  - le maintien des taux de fiscalité communale.
- Un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant le lancement de nouveaux projets, sans recours à emprunt.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir

### **III. La section de fonctionnement.**

#### **a) Généralités.**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Pour notre commune :

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les charges de personnel (salaires des agents, assurances et charges versés aux organismes), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 45.8% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de la commune ont été maintenus à 8 agents en 2017. Le départ par mutation a été remplacé par un nouvel agent pour le même temps de travail. Le départ en retraite a été remplacé à l'interne par un agent à temps complet, cet agent étant lui-même remplacé dans ses fonctions par un emploi d'avenir dont le salaire nous est remboursé à plus de 67%. Cela explique la baisse de la masse salariale en 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'élèvent à **451 591.18€**.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de la salle polyvalente...), aux impôts locaux, à la taxe d'aménagement, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles communaux (loyers), ainsi qu'à la vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur l'école (le produit encaissé est supérieur de plus de 15 000€ au montant des annuités réglées pour les deux prêts contractés pour l'installation des panneaux).

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 s'élèvent à **560 516.77€**.

Au final, l'écart entre le total des recettes et celui des dépenses constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

On constate une **diminution** des dépenses réelles de **2.8%** par rapport au montant réalisé en 2016.

Elles passent de 464 300.33€ à **451 591.18€**.

En 2017, *les opérations d'ordre* (qui s'équilibrent en dépenses et en recettes) concernent les amortissements : le tracteur acquis en 2016 et amorti sur 10 ans, ainsi que la subvention versée en 2014 pour la caserne des pompiers et amortie sur 15 ans.

Dépenses	Montant réalisé en 2016	Montant réalisé en 2017
Dépenses courantes	144319.30€	147218.71€
Dépenses de personnel	220831.52€	216156.66€
Atténuation de recettes	18837.00€	28796.00€
Autres dépenses de gestion courante	60964.05€	43040.64€
Dépenses financières	18056.35€	16379.17€
Dépenses exceptionnelles	1292.11€	0€
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>464300.33€</b>	<b>451591.18€</b>

Les principaux types de recettes de la commune en 2017 sont :

- Les impôts locaux (224 365€) et les taxes.
- Les dotations versées par l'Etat, notamment la dotation globale de fonctionnement (96 866€) et le dotation de solidarité rurale (54 362€).
- La vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques (38 738.82€).
- Les loyers des immeubles communaux et la location de la salle polyvalente (26 260.08€).

Recettes	Montant réalisé en 2016	Montant réalisé en 2017
Atténuation de dépenses	457.92€	2721.32€
Recettes des services	54509.33€	56962.63€
Impôts et taxes	222362.00€	242223.09€
Dotations, subventions et participations	250886.28€	225529.80€
Autres recettes de gestion courante	16160.03€	26519.30€
Recettes de gestion des services	544375.56€	553956.14€
Produits financiers	0.50€	0.50€
Produits exceptionnels	111915.83€	6560.13€
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>656291.89€</b>	<b>560516.77€</b>

c) La fiscalité.

Les taux des impôts locaux ont été maintenus depuis 2014 :

- Taxe d'habitation : 15.47%
- Taxe sur le foncier bâti : 18.49%
- Taxe sur le foncier non bâti : 67.89%

Concernant les entreprises, la cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la communauté de communes.

#### **IV. La section d'investissement.**

##### a) Généralités.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

##### b) Les dépenses d'investissement.

Le remboursement du capital des emprunts, les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études liées à un projet, de travaux neufs ou qui contribuent à accroître le patrimoine de la commune.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **425 819.32€**.

##### c) Les recettes d'investissement.

Les subventions perçues, en lien avec les projets d'investissement inscrits au budget. Les emprunts contractés pour financer en partie un projet (ce n'est pas le cas pour la commune en 2017).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **426 340.78€**.

##### d) Les principaux projets réalisés en 2017.

- L'achèvement des travaux de mise aux normes de la mairie.
- La réfection des trottoirs et de la place Leboutet.
- L'installation d'un chauffage dans l'église.
- La poursuite de la révision globale du plan local d'urbanisme (PLU).
- Le changement de l'abris-bus du bourg.
- L'isolation de la cave de la résidence des Bleuets.

Les crédits inscrits au budget 2017 mais non dépensés se retrouvent dans le compte administratif dans la colonne « restes à réaliser ». Le montant de 71 390€ sera ainsi reporté de 2017 vers 2018. Ces crédits permettront la continuité ou le démarrage de projets en début d'année, sans attendre le vote du budget 2018 : ce sera le cas pour la révision du PLU, et éventuellement pour des travaux de voirie ou de bâtiments.

##### e) Etat de la dette.

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente **40 703.91€** en 2017, contre 41 712.82€.

L'encours de la dette est de 384 668.56€, soit 526.94€ par habitant.

La structure de la dette ne représente pas de danger : tous nos emprunts sont à taux fixe.

Le dernier emprunt contracté l'a été en 2012.

Fait en mairie, le 6 mars 2018.

Le Maire,

M. Louis FURLAUD.